

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION n°3 DU PLAN LOCAL

D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois du jeudi 9 octobre 2025 à partir de 9 heures au jeudi 13 novembre 2025 jusqu'à 17 heures trente inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE (Direction de la Cohésion Territoriale, Service Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

Madame Jeanine BERNE a été désignée Commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LYON.

La mairie de Saint-Maurice-en-Gourgois est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du jeudi 9 octobre 2025 à partir de 9 heures au jeudi 13 novembre 2025 jusqu'à 17 heures trente inclus :

- à la mairie de SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS, 6 rue du 19 mars 1962, 42240 SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.
- à l'accueil du siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 avenue Grüner, 42000 SAINT-ETIENNE,
 - du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur en mairie de Saint-Maurice-en-Gourgois,
- lors des permanences du Commissaire enquêteur en mairie.

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Madame Jeanine BERNE, Commissaire enquêteur, Enquête publique de la modification n°3 du PLU de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois, mairie de Saint-Maurice-en-Gourgois, 6 rue du 19 mars 1962, 42240 SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire enquêteur sera présent en mairie de SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 17 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures 30,
- le lundi 27 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 13 novembre 2025 de 14 heures à 17 heures 30.

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur au Préfet et au Maire de SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions, ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS, ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.